



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra **le mardi, 7 juin 2022, au Belvédère de Pointe-aux-Trembles**, sur le site extérieur de la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, la demande de dérogation mineure suivante :

1005, 36e Avenue – lots 1 505 777 et 6 419 891 - District de Pointe-aux-Trembles

- Permettre que les lots projetés numéro 6 481 875 et 6 481 876 soient d'une superficie minimale de 256,8 m² chacun, au lieu de 275,6 m² (Règlement sur le lotissement no RCA09-L01, article 9, paragraphe 4).

À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Fait à Montréal, le 18 mai 2022

Le secrétaire d'arrondissement
Me Joseph Araj

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat